

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2447)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° SPE782

présenté par
M. Poisson

ARTICLE 27

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce texte contient des dispositions intéressantes pour faciliter les projets « présentant un intérêt majeur pour l'activité économique ». Il s'agissait de faire une expérimentation dans quelques régions. L'article 27 étend le champ de l'expérimentation à la région Ile-de-France.

Cependant, cet amendement de suppression vise à souligner combien il est dommage de légiférer dans l'urgence. Il aurait mieux valu que la loi d'habilitation soit mieux pensée, mieux ficelée, qu'on ne légifère pas dans la précipitation et qu'on inclut alors la région Ile-de-France. Cet article donne l'impression qu'on a autorisé des expérimentations pour faire d'autres expérimentations !